



Assemblée générale

Distr. générale
3 février 2009

Soixante-troisième session
Point 49 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2008

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/63/414 et Corr.1)]

63/209. Année internationale de la chimie

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 61/185 du 20 décembre 2006 relative à la proclamation d'années internationales,

Consciente que la compréhension que l'humanité a de la nature matérielle du monde repose, en particulier, sur la connaissance de la chimie,

Soulignant que l'enseignement de la chimie et de ce qui s'y rapporte est essentiel pour relever des défis tels que les changements climatiques à l'échelle planétaire, fournir des sources durables d'eau non polluée, d'aliments et d'énergie, et préserver un environnement sain pour le bien-être de tous,

Considérant que la chimie et ses applications sont à l'origine des médicaments, des carburants, des métaux et de pratiquement tous les autres produits manufacturés,

Sachant que l'année 2011 sera l'occasion de célébrer la contribution des femmes à la science puisqu'elle marquera le centenaire de l'attribution du prix Nobel de chimie à Marie Skłodowska-Curie,

Sachant également que l'année 2011 offrira la possibilité de souligner la nécessité de la collaboration scientifique internationale à l'occasion du centenaire de la création de l'Association internationale des sociétés de chimie,

Notant que le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a adopté à sa cent soixante-dix-neuvième session une proposition tendant à ce que les Nations Unies proclament 2011 Année internationale de la chimie et notant aussi la résolution que le Conseil de l'Union internationale de chimie pure et appliquée a adoptée à l'unanimité à sa réunion de 2007, tendant à ce que 2011 soit proclamée Année internationale de la chimie,

Reconnaissant le rôle de premier plan joué par l'Union internationale de chimie pure et appliquée dans la coordination et la promotion des activités en rapport avec la chimie dans le monde aux niveaux national et régional,

1. *Décide* de proclamer 2011 Année internationale de la chimie ;
2. *Désigne* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture organisme chef de file et centre de coordination de l'Année, et l'invite à

organiser, à ce titre, les activités à entreprendre durant l'Année, en collaboration avec les autres entités compétentes du système des Nations Unies, l'Union internationale de chimie pure et appliquée, et les organisations et fédérations du monde entier qui lui sont associées, et note à cet égard que les activités de l'Année seront financées au moyen de contributions volontaires, notamment du secteur privé ;

3. *Encourage* tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres parties intéressées à mettre à profit l'Année pour promouvoir à tous les niveaux des initiatives visant à faire prendre davantage conscience au public de l'importance de la chimie et assurer un large accès aux nouvelles connaissances et aux activités dans ce domaine.

*72^e séance plénière
19 décembre 2008*